

SPECIALISATION D'INITIATIVE LOCALE JARDINIER MEDIATEUR



Unique en

France

Une formation adaptée au marché de l'emploi

Nos objectifs:

La formation est répartie en 4 unités capitalisables (UC)

- UC1 : Concevoir des aménagements paysagers et comestibles à visées sociales ou thérapeutiques
- > UC2 : Créer des aménagements paysagers et comestibles à visées sociales ou thérapeutiques
- > UC3 : Gérer des aménagements paysagers et comestibles à visées sociales ou thérapeutiques
- UC4 : Animer des aménagements paysagers et comestibles à visées sociales ou thérapeutiques

Une insertion dans la vie active

La SIL est délivrée par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (évaluations Unités Capitalisables : UC). Les UC permettent d'évaluer le niveau de compétence attendu en fin de formation.

Le Jardinier Médiateur est un acteur de :

- la transition écologique et solidaire, l'agriculture urbaine, l'économie sociale et solidaire, la santé publique
- un auxiliaire de santé, un accompagnateur pédagogique, un travailleur social, un jardinier
- Possibilité de valider un ou plusieurs blocs de compétences.

Filière Paysagiste

- 4^{ème} 3^{ème}
- **BAC PRO Aménagements Paysagers**
- SIL Jardinier Médiateur
- CS dans le secteur du paysage
- BTSA Aménagements **Paysagers**
- Licence Professionnelle en Aménagement du Paysage



Une individualisation du parcours de formation grâce à une équipe de professionnels entièrement à votre écoute

Retrouvez toutes les informations sur les formations proposées par le CDFAA de la Corrèze à cette adresse : https://fr.padlet.com/cdfaa_de_la_correze/formations

TAUX DE **SATISFACTION** Voir site internet

TAUX D'INSERTION Voir site internet

CDFAA de la Corrèze

23 Murat - 19130 VOUTEZAC - 05 55 25 27 64 cfa.brive-voutezac@educagri.fr www.cdfaa-de-la-correze.com



Apprentissage et handicap Etablissement en capacité d'accueillir des publics en situation de handicap.





Liberté Égalité

V4-19/11/2021

SPECIALISATION D'INITIATIVE LOCALE JARDINIER MEDIATEUR



Diplôme de niveau 4 Formation Professionnelle Continue

CDFAA de la Corrèze

Le jardinier médiateur doit posséder autant des compétences en jardinage (de préférence biologique ou techniques alternatives) qu'une aisance relationnelle pour accueillir différents publics (dont des publics en situations difficiles), dans un objectif d'amélioration globale du cadre de vie, de transmission de bonnes pratiques de jardinage et du vivre ensemble. Savoirs être : Diplomatie, capacité d'écoute, savoir-faire dans la gestion des conflits, chaleur humaine, autonomie, esprit d'initiative, sens des responsabilités, disponibilité à l'occasion des événements programmés sur les jardins sont nécessaires.

Objectifs:

Le CDFAA de la Corrèze, site de Voutezac vous propose une formation de **SIL Jardinier Médiateur** qui répond aux besoins des professionnels.

Elle se traduit par un enseignement dont l'objectif est de former des jardiniers capables de concevoir, créer, animer et gérer des jardins thérapeutiques, pédagogiques, partagés et d'insertion.

• Conditions d'admission et organisation pratique :

- ✓ Il n'y a pas de limite d'âge quelque soit le statut de l'apprenant.
- ✓ Etre titulaire d'un diplôme de niveau 4 du secteur du paysage ou d'une spécialité voisine ou d'une expérience significative dans le domaine du jardin et de l'action sociale.
- ✓ Possibilité de restauration, pour les tarifs, nous consulter.

Durée, alternance et délai d'accès :

La durée moyenne du parcours en centre est de 385h sur 1 an. Le parcours alterne des périodes en centre de formation (11 semaines) et des périodes en entreprise.

Un planning d'alternance est établi annuellement par le CDFAA de la Corrèze. La formation débute en Janvier mais il est possible d'y accéder à tout moment.

L'apprenant est soit salarié de l'entreprise (contrat professionnalisation ou plan de formation interne) soit demandeur d'emploi, il est rémunéré selon la loi en vigueur.

• Modalités d'inscription :

- ✓ Retirer un dossier d'inscription au CDFAA de la Corrèze, site de Voutezac auprès du secrétariat administratif ou prendre contact avec le centre de formation.
- √ Réaliser un diagnostic global à l'entrée en formation afin d'adapter la formation en fonction de votre parcours.

• Contenu pédagogique :

Enseignement technologique et professionnel :

UC1 : Concevoir des aménagements paysagers et comestibles à visées sociales ou thérapeutiques (95 h)

Modalités pédagogiques :

Cours théoriques en face à face, travaux pratiques sur site et en extérieur, projets de groupe, visites pédagogiques, rencontres partenariales, participation à des manifestations.

UC2 : Créer des aménagements paysagers et comestibles à visées sociales ou thérapeutiques (85 h)

UC3 : Gérer des aménagements paysagers et comestibles à visées sociales ou thérapeutiques (90 h)

UC4 : Animer des aménagements paysagers et comestibles à visées sociales ou thérapeutiques (115 h)